

Accréditation TROIS C-L pour danseurs et chorégraphes

Le TROIS C-L propose pour les danseurs et chorégraphes luxembourgeois ou étrangers résidents à Luxembourg divers soutiens dans le cadre de la production, la diffusion et la formation continue.

LES FORMES DE SOUTIEN – EN BREF :

Production:

Chaque année, au mois de mars, les artistes peuvent introduire un dossier de candidature détaillant un projet pour lesquels ils souhaitent une coproduction avec TROIS C-L pour l'année suivante. Celui-ci sera consulté par un jury international qui décide de la répartition des aides à la création et aides à la jeune création que le TROIS C-L attribuera.

En cas d'une coproduction, les artistes peuvent bénéficier du soutien de notre équipe logistique, administrative et technique. Le TROIS C-L possède un studio de répétition qu'il met gratuitement à disposition pour les professionnels de la danse.

Diffusion:

Nous avons un programme de diffusion et d'échange avec différents partenaires nationaux et internationaux.

Des présentations "Studio" sont possibles dans nos locaux. Nous pouvons accueillir jusqu'à 70 personnes. Une équipe technique est mise à disposition.

Formation continue:

Nous proposons des formations théoriques, chorégraphiques et techniques pour les professionnels de la danse.

COMMENT FAIRE POUR RECEVOIR L'ACCREDITATION ?

Selon l'article 5.3. extrait du Règlement d'Ordre Intérieur de TROIS C-L adopté en date du 11.03, relatif à :

L'accréditation des artistes

Le TROIS C-L accueille tous les danseurs et chorégraphes professionnels qui remplissent les conditions ci-après:

a) Tout artiste professionnel qui souhaite profiter de la plate-forme doit introduire une demande afin d'être accrédité auprès du TROIS C-L.

b) Après acceptation de sa demande d'accréditation, tout artiste peut profiter gratuitement de toutes les activités mises en place par le TROIS C-L.

c) Les critères pour l'accréditation au TROIS C-L sont les suivants:

- avoir sa résidence au Grand-Duché de Luxembourg ou être de nationalité luxembourgeoise;
- être un professionnel de la danse, c.-à-d. la danse doit constituer l'activité professionnelle principale de l'intéressé(e);
- être titulaire d'un diplôme reconnu de danseur/chorégraphe de fin d'études en danse/chorégraphie ou prouver une équivalence de niveau acquise par les années d'expérience d'une carrière internationale.

d) Les critères pour donner des cours de danse dans le cadre de la formation continue du TROIS

C-L sont les suivants:

- être titulaire d'un diplôme reconnu de pédagogue de la danse ou prouver une équivalence de niveau acquise par les années d'expérience dans le domaine de la pédagogie de la danse au cours d'une carrière internationale;
- pour toute personne intéressée à être accréditée au TROIS C-L et ne possédant pas – ou pas encore – de diplôme reconnu en danse/chorégraphie comme en pédagogie de la danse devra, en plus de prouver ses acquis, se soumettre à un test d'évaluation dont les évaluateurs seront un membre du Bureau Exécutif du TROIS C-L et le directeur artistique du TROIS C-L.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Après évaluation du dossier, le demandeur recevra une réponse écrite, par courrier postal.

Pour plus d'informations sur nos activités :

www.danse.lu

Pour tous renseignements, demande de rendez-vous :

+352 40 45 69